

Réunion n°55 : jeudi 20 février 2020 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 23 janvier 2020 à l'unanimité (11).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant 1 terrain non bâti au lotissement « les Moissons » ZD207. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (11).

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant la vente d'un terrain bâti, rue du 19 mars 1962, dans le lotissement les Veunes.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (11).

COMPTE FINANCIER ASSAINISSEMENT 2019

Pour rappel, il s'agit du dernier compte financier assainissement de la commune.

Présentation du bilan de fonctionnement. Il fait apparaître un résultat négatif de 12.530€. En investissement, il est négatif de 9.513€. Le résultat consolidé de l'exercice est déficitaire de 22.043€. **Le résultat de clôture** cumulant le résultat de l'exercice 2019 et les exercices antérieurs est **excédentaire de 15.256€**. La principale explication du déficit 2019 est la ponction de 25.661€ sur ce budget en direction du budget communal. La commune avait aussi anticipé une baisse de sa participation au budget SIA 2019. En décembre 2019, comme le permet la loi, il a été décidé de conserver ce résultat qui va être basculé dans le budget communal 2020.

Le conseil municipal approuve le compte financier Assainissement 2019 à l'unanimité (10).

Le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne participe pas au vote.

COMPTE FINANCIER COMMUNAL 2019 :

Budget de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice s'élève à **+97.213€** (-461€ en 2018, -5493€ en 2017, +68.921€ en 2016, +33.576€ en 2015, + 49.586€ en 2014, +56.549€ en 2013, +61.291€ en 2012). Le résultat exceptionnel 2016 s'expliquait par un virement exceptionnel du budget assainissement d'un montant quasi identique. En 2019, il y a eu aussi un transfert exceptionnel depuis le budget d'assainissement d'un montant de 25.661€. Les chiffres sont à moduler car des recettes ou des dépenses inscrites sur ce bilan peuvent relever de l'investissement, ou tout en étant des dépenses de fonctionnement, relever d'une année antérieure ou postérieure. Pour rappel, pour créer du résultat, il y a 4 leviers possibles, la fiscalité, l'emprunt, la limitation des dépenses et l'augmentation des recettes.

⊖ Dépenses 2019 : 412.948€ (301.176€ en 2018)

⊖ Recettes 2019 : 510.161€ (300.447€ en 2018)

Dépenses de fonctionnement 2019 : principales dépenses, dépenses de personnel 118.185€, eau et assainissement 3.296€ (en baisse), combustibles 2.389€, énergie et électricité 11.361€ (stabilité), fournitures scolaires 3.746€ (en baisse), entretien bâtiments 4.256€ (baisse), voirie 5.789€, honoraires 2.428€ (notaire, géomètre, avocat...), assurance 5.629€ (en hausse), fête et cérémonies 3.257€ (inauguration Mairie), téléphone Internet 1.461€, charges de personnel 118.185€ (+4.1%), contribution RPI 21.238€ (manque facture Marsaz, montant 23.921€), indemnités élus 20.793€, service incendie 8.965€, charges financières 10.827€.

Les recettes de fonctionnement 2019 : principales recettes, impôts et taxes 145.602€ (+6.6%), Dotation globale fonctionnement Etat en légère hausse 38.914€, Dotation solidarité rurale 30.095€, hausse contribution RPI 37.188€ (+7.2%), revenus des immeubles 29.718€ (hausse sensible), agence postale communale 12.180€.

Budget d'investissement :

Le résultat de l'exercice est **déficitaire de 118.163€** (- 92.644€ en 2018, -280.827€ en 2017, -369.515€ en 2016, +935.185€ en 2015, -40.068€ en 2014, -68.433€ en 2013, +6.230€ en 2012).

○ Dépenses 2019 : 425.056€ (531.737€ en 2018)

○ Recettes 2019 : 306.893€ (484.093€ en 2018)

Les *dépenses d'investissements* sont restées élevées : voirie rue de l'église 34.135€, aménagement nouvelle mairie 178.815€, logements communaux 25.911€. Emprunt remboursé 177.693€ (principalement remboursement prêt court terme terrain église 150.000€). Corrections à faire sur dépenses d'investissement : factures payées début 2020 concernant la traverse de village et EPORA pour un montant de 77.402€.

Recettes d'investissement : remboursement TVA 53.644€, Taxe d'Aménagement 5.213€ en baisse, subvention D26 31.091€, subvention Agglo 3.089€. Corrections à faire sur recettes d'investissement : subventions non reçues pour un montant de 155.000€ pour la Traverse de village, 55.000€ pour la nouvelle mairie, 20.000€ de la Poste pour Agence postale communale.

Le résultat global de fonctionnement et d'investissement est déficitaire de 20.950€ (-93.105€ en 2018, -286.319€ en 2017, -300.594€ en 2016, +935.185€ en 2015, +9.518€ en 2014, -11.884€ en 2013, +67.521€ en 2012, +71.474€ en 2011).

Le résultat de clôture cumulant le résultat de l'exercice 2019 et celui de l'exercice antérieur est **beneficiaire de 217.359€** (277.629€ fin 2018, +415.542€ en fin 2017, +701.861€ fin 2016, +1.000.882€ fin 2015, 133.778€ fin 2014).

Le Conseil Municipal approuve les comptes 2019 à l'unanimité (10).

Le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne participe pas au vote.

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil des Maires du 19 février 2020 : Budget primitif 2020.

Compte rendu réunion commission environnement du 19 février sur le PCEAT de l'Agglo :

Projet de développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics.

Comité Syndical SIA Assainissement Marsaz Chavannes :

Compte rendu réunion du 12 février. Continue à fonctionner jusqu'au 30 juin 2020. Vote du compte financier 2019, résultat de 6.726€.

Lettre adressée à Arche Agglo pour demande d'étude de la prolongation de l'existence du SIA au-delà des 6 mois. Si les conditions financières sont satisfaisantes, dans l'intérêt des habitants des 2 communes, et avec l'accord de l'Agglo, le syndicat pourrait perdurer mais rien n'est sûr. Prochaine réunion après les élections municipales pour vote du budget établi dans la limite du résultat 2019.

Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs :

Le 14 février. Point sur l'évolution des bases d'imposition « foncier bâti » et « foncier non bâti ».

Urbanisme : Prochaine commission urbanisme le mercredi 11 mars à 18h30.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. Simon Dumas pour la construction d'une piscine et de son local technique, rue des Gourras. Certificat d'Urbanisme opérationnel concernant le terrain ZE33 à Griauges. DP de Mme Baduflé et M. Chatelus pour une pièce supplémentaire à leur maison, Impasse de Bousselein. Permis de construire PC Mme Grillet et M. Fourneyron, pour la construction d'une maison individuelle au lotissement les Moissons. Permis d'Aménager modificatif lotissement l'Orée du bois pour création de bandes de terres destinées aux réseaux secs et à un merlon, rue de la salle des fêtes.

Accord : Refus Certificat Urbanisme opérationnel M. Jean Michel Bouchard, aménagement salle réception chemin des Marais. Permis de construire PC de M. et Mme Delos pour un agrandissement de maison, chemin des Egrèves.

Espace Naturel Sensible Etang du Mouchet :

Réunion du Comité de pilotage mercredi 12 février. Compte rendu.

Présentation des derniers aménagements (passe à poisson, gestion de l'entrée dans le canal, remplacement du dispositif de vidange, accessibilité des lieux, labellisation Handicap, tables pique-nique...). Inauguration des nouveaux aménagements le dimanche 24 mai 11h à l'occasion de la fête de la nature.

Bassin de rétention des Maréchauds

Réception du projet définitif d'acquisition des parcelles ZH126, ZH237, ZH241, et ZH239 par la Communauté d'Agglomération Arche Agglo. Une promesse de vente avait été signée en novembre 2017. Il s'agit de parcelles contenant le mur de protection à l'Est de la zone habitée, le lit du Merdarioux, des merlons de terre notamment le long de la route de Saint Donat et des fossés. Cela représente 4.474m² (5.300m² estimé en 2017) sur la totalité du tènement de 19.544m². Le prix d'achat tout compris est de 0.858€ par m² soit 3.838,69€. Ces espaces avaient été acquis récemment au prix de 0.50€ par m² hors frais notariés.

Divers :

Prochainement, travaux de renforcement des réseaux électriques Grande rue pour alimentation terrains à l'Est de la Mairie.

École : Arrivée des tablettes pédagogiques le 20 février.

Cantine garderie : Réflexion sur la réduction des déchets de cantine en partenariat avec le fournisseur de repas.

Bibliothèque : Besoins listés par améliorer l'accueil du public, contact en cours avec le Département pour subvention d'équipements.

Lettre de M. Jean Luc Bouchard, concernant la constructibilité d'un terrain lui appartenant dans le village (A735).

Acquisition du morceau de parcelle accueillant le monument aux morts des fusillés effective depuis le 28 janvier.

Remise en route de l'horloge et cloche de l'ancienne école, en cours.